

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon**

Code du produit: 90015, 90019

UFI: PAET-1DKT-SC8C-WUCJ

#### 1.2 Utilisations identifiées

##### pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Couche

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH  
Tel. +49(0)911-64296-59  
Horaires de bureau :  
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30  
le Vendredi de 7:30 à 13:30  
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Intervention:  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 1)

- Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité  
 reaction mass of ethylbenzole and xylene  
 Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cyclènes, <5% de n-hexane  
 butanone

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 2)

- **2.3 Autres dangers** Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

#### · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone

Liste II

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 68920-06-9 Numéro CE: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	Naphta léger (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336 EUH066	12,5-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	12,5-25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	12,5-25%
Numéro CE: 905-588-0 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32 01-2119486136-34	reaction mass of ethylbenzole and xylene Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<10%
CAS: 92128-66-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cyclènes, <5% de n-hexane Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35 02-2119752510-47-0000	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	1-5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	n-Butane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	1-5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-01-8 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (contenant ≥ 0,1% butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1A, H220; Flam. Liq. 1, H224 Press. Gas (Comp.), H280	1-5%

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 3)

CAS: 64-17-5

EINECS: 200-578-6

Numéro index: 603-002-00-5

Reg.nr.: 01-2119457610-43

éthanol

Flam. Liq. 2, H225

Eye Irrit. 2, H319

&lt;1%

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.  
Amener les sujets à l'air frais.  
Position et transport en position latérale stable.
- Après inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques
  - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
- Migraine  
Etourdissement  
Vertiges  
Nausées  
Risque d'incidents respiratoires.

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Porter un vêtement de protection totale.
- Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 4)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

##### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

##### Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

##### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage:

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 5)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Indications concernant le stockage commun:</li> <li>· Autres indications sur les conditions de stockage:</li> <li>· Classe de stockage:</li> <li>· <b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b></li> </ul>	<p>Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.</p> <p>Ne pas conserver avec les agents d'oxydation. Ne pas stocker avec les aliments.</p> <p>Tenir les emballages hermétiquement fermés. Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.</p> <p>2 B</p> <p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p>
--	--

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 78-93-3 butanone

VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm risque de pénétration percutanée
------	--

##### 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VLEP	Valeur momentanée: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
------	---

##### 106-97-8 n-Butane

VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
------	---

##### 64-17-5 éthanol

VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
------	--

· DNEL

##### 68920-06-9 Naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	699 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	773 mg/kg bw/day (ARB) 699 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2.035 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 608 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

##### 78-93-3 butanone

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	31 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	1.161 mg/kg bw/day (ARB) 412 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	600 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 106 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

##### reaction mass of ethylbenzole and xylene

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,6 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	180-212 mg/kg bw/day (ARB) 108 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289-442 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 6)

	DNEL (Langzeit-wiederholt)	260 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV) 211-221 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 14,8-65,3 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
--	----------------------------	---

#### 92128-66-0 Hydrocarbures en C6-C7, n-alcane, iso-alcane, cyclène, <5% de n-hexane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	699 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	773 mg/kg bw/day (ARB)
		699 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2.035 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		608 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

#### 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	33 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	183 mg/kg bw/day (ARB)
		78 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	553,5 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	369 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 43,9 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

#### 64-17-5 éthanol

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	87 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	950 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	343 mg/kg bw/day (ARB)
		206 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1.900 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		950 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	950 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 114 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

#### · PNEC

#### 78-93-3 butanone

PNEC (wässrig)	709 mg/l (KA)
	55,8 mg/l (MW)
	55,8 mg/l (SW)
	55,8 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	22,5 mg/kg Trockengew (BO)
	284,7 mg/kg Trockengew (MWS)
	284,74 mg/kg Trockengew (SWS)

#### reaction mass of ethylbenzole and xylene

PNEC (wässrig)	6,58 mg/l (KA)
	0,327 mg/l (MW)
	0,327 mg/l (SW)
	0,327 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	2,31 mg/kg Trockengew (BO)
	12,46 mg/kg Trockengew (MWS)
	12,46 mg/kg Trockengew (SWS)

#### 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA)
	1 mg/l (MW)

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 7)

PNEC (fest)	10 mg/l (SW) 100 mg/l (WAS) 4,59 mg/kg Trockengew (BO) 5,2 mg/kg Trockengew (MWS) 52,3 mg/kg Trockengew (SWS)
<b>64-17-5 éthanol</b>	
PNEC (wässrig)	580 mg/l (KA) 0,79 mg/l (MW) 0,96 mg/l (SW) 2,75 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,63 mg/kg Trockengew (BO) 0,72 mg/kg Trockengew (FUT) 2,9 mg/kg Trockengew (MWS) 3,6 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.  
 · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle  
 · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
 Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
 Filtre A/P2  
 Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
 Filtre AX

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
 Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
 Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.  
 Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 8)

EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile  
Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq$  1, 10 min

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc  
Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Butylcaoutchouc  
Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)  
Caoutchouc nitrile

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc chloroprène  
Gants en cuir  
Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Typique

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

-44,5 °C

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

0,7 Vol %

· Supérieure:

20 Vol %

· Point d'éclair

-97 °C

· Température d'auto-inflammation

470 °C

· pH

Non déterminé.

non applicable

· Viscosité:

Non déterminé.

· Viscosité cinématique

(suite page 10)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 9)

· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u>	4.700 hPa
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	0,78 g/cm <sup>3</sup>

#### · **9.2 Autres informations**

· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	Aérosol
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Température d'inflammation:</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <u>Teneur en solvants:</u>	
· <u>Solvants organiques:</u>	72,4 %
· <u>Teneur en substances solides:</u>	25,2 %

· <u>Informations concernant les classes de danger physique</u>	
· <u>Substances et mélanges explosibles</u>	néant
· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	néant
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	néant
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· <b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.2 Stabilité chimique</b>	
· <u>Décomposition thermique/conditions à éviter:</u>	Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réactions aux agents d'oxydation puissants.
· <b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 11)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

**Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon**

(suite de la page 10)

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**68920-06-9 Naphta léger (pétrole), hydrotraité**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.800 mg/kg (rabbit)
	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>23,3 mg/l (rat)

**74-98-6 propane**

Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

**78-93-3 butanone**

Oral	LD50	>2.193 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>8.000 mg/kg (cuniculosus)
		>5.000 mg/kg (rbt) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	34 mg/l (rat)
	LC50/8h	23,5 mg/l (rat)
	LC50/48h	308 mg/l (daphnia magna)

**reaction mass of ethylbenzole and xylene**

Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)
	NOAEL-Werte	250 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.126 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	29.000 mg/m3 (rat)
	LC50/4 h	27,124 mg/l (rat)

**92128-66-0 Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cyclènes, <5% de n-hexane**

Oral	LD50	>5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.920 mg/kg (rabbit)
	LD50	>3.160 mg/kg (rabbit) (IUCLID)
		>2.920 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>25,2 mg/l (rat) (IUCLID)

**107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**

Oral	LD50	4.016 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
		13.500 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50	27,596 mg/l (rat)
	LC50/4 h	54,6 mg/l (rat)

**106-97-8 n-Butane**

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

**64-17-5 éthanol**

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL-Werte	>3.000 mg/kg (rat) (OECD 451)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4h	20.000 mg/m3 (rat)

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 11)

LC50/4 h	120 mg/l (rat) (OECD 403)
LC50/48h	5.012 mg/l (ceriodaphnia Dubai)
	12.340 mg/l (daphnia magna)
	8.150 mg/l (Leuciscus idus)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone

Liste II

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

##### 68920-06-9 Naphta léger (pétrole), hydrotraité

EC50/48h	3 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	>13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	0,17 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	<10 mg/l (daphnia magna)

##### 78-93-3 butanone

EC5	1.150 mg/l (pseudomonas putida)
EC0	1.150 mg/l (pseudomonas putida) (DIN 38412)
IC5/7d	>4.300 mg/l (scenedesmus quadricauda)
EC50/48h	5.091 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	1.972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	3.220 mg/l (lem)
	2.993 mg/l (pimephales promelas) (OECD 203)

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 12)

#### reaction mass of ethylbenzole and xylene

LC50/24h	1 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/48h	3,2-9,5 mg/l (daphnia magna) (US EPA)
ErC50/72h	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC	16 mg/l (BES)
	1,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	0,44 mg/l (green alge)
NOEC/21d	1,57 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
NOELR/28d	16 mg/l (bacteria)
EC50/72h	1-10 mg/l (green alge)
	2,2 mg/l (selenastrum capricornutum) (OECD 201)
LC50/96h	1-10 mg/l (fis)
	86 mg/l (Leuciscus idus)
	2,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	8,9-16,4 mg/l (pimephales promelas)

#### 92128-66-0 Hydrocarbures en C6-C7, n-alcane, iso-alcane, cyclène, <5% de n-hexane

EC50/48h	3 mg/l (daphnia magna)
EL50/48h	3 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	30-100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	0,17 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	2,6 mg/l (piscis) (IUCLID)
LC50/72h	15,8 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

#### 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

EC50/96h	>1.000 mg/l (BES)
	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50	>1.000 mg/l (BES) (OECD 209)
	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC 0/96h	>4.600 mg/l (Leuciscus idus)
EC50/48h	21.100-25.900 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	>100 mg/l (daphnia magna)
	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
	4.600-10.000 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38412)
	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	20.800 mg/l (pimephales promelas) (ASTM)

#### 64-17-5 éthanol

LC50/24h	11.200 mg/l (Salmo gairdneri)
EC50/48h	9.268-14.221 mg/l (daphnia magna)
	12.900 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
EC0	6.500 mg/l (pseudomonas putida)
	5.000 mg/l (scenedesmus quadricauda)
EC10	11,5 mg/l (CHV)
EC50/72h	275 mg/l (CHV) (OECD 201)
LC50/96h	13.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

(suite page 14)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 13)

15.300 mg/l (pimephales promelas)

11.200 mg/l (Salmo gairdneri) (US EPA method E03-05)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques. Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
----------	---

08 02 00	déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques)
----------	---

08 02 99	déchets non spécifiés ailleurs
----------	--------------------------------

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Alcool

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** AÉROSOLS, MARINE POLLUTANT
- **IATA** AÉROSOLS, inflammable

(suite page 15)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 14)

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### · ADR



· Classe 2.5F Gaz.  
 · Étiquette 2.1

##### · IMDG



· Class 2.1 Gaz.  
 · Label 2.1

##### · IATA



· Class 2.1 Gaz.  
 · Label 2.1

#### · 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:  
 · Marquage spécial (ADR):

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

#### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):  
 · No EMS:  
 · Stowage Code

Attention: Gaz.  
 -  
 F-D,S-U  
 SW1 Protected from sources of heat.  
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.  
 SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.  
 For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.  
 For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· Segregation Code

#### · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

(suite page 16)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 15)

##### · Indications complémentaires de transport:

· ADR	1L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E0
· Quantités exceptées (EQ)	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D

· IMDG	1L
· Limited quantities (LQ)	Code: E0
· Excepted quantities (EQ)	Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
------------------------------	---

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· Catégorie SEVESO	P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES E2 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	150 t
---	-------

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	500 t
--	-------

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3
---	-----------------------------

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
--

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
----------------------------

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
--

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
--

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
---

78-93-3 | butanone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
---

78-93-3 | butanone

3

##### · Prescriptions nationales:

##### · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

(suite page 17)

FR



## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

#### Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon

(suite de la page 16)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 586,4 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
 H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

11.08.2022

· Numéro de la version précédente:

20

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 SVHC: Substances of Very High Concern  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)  
 Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A  
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1  
 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

(suite page 18)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 16.02.2024

**Nom du produit: Spray Anti-Corrosion et Anti-Gravillon**

(suite de la page 17)

Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –  
Catégorie 2

FR